

SITE DE RENNES 34 rue Hoche 35 000 Rennes France Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID: 092-219200466-20230330-DEL2023_27-DE F: +33(0)2 23 62 22 69 contactrennes@eesab.fr WWW.EESAB.FR

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La ville de Malakoff

Hôtel de ville 1, place du 11 novembre 1918 - CS 80031 - 92245 MALAKOFF CEDEX,

Siret: 219 200 466 000 15

APE: 751A

Désignée ci-après la ville de Malakoff

représentée par sa Maire en exercice Jacqueline BELHOMME,

Εt

Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne - site de Rennes

34, Rue Hoche 35000 Rennes

Désignée ci-après l'EESAB-site de Rennes

SIREN: 200 027 878

Représentée par Maëva BLANDIN, en sa qualité de Directrice de l'EESAB-site de Rennes.

Préambule

La ville de Malakoff

La ville de Malakoff par le biais de son centre d'art déploie un projet d'établissement en faveur de la création artistique, en attention avec les auteur-ice-s et l'ensemble des publics.

Le centre d'art contemporain de Malakoff déploie ses actions entre deux lieux : la maison des arts, lieu de diffusion, et la supérette, lieu d'expérimentation.

Laboratoire émetteur d'idées, d'utopies et de formes inédites, lieu de rencontre avec les auteur-rice-s, initiateur de débats et échanges sur les mutations de notre société, le centre d'art reste avant tout le lieu du projet de l'artiste. Il s'emploie, à ce titre, à leur offrir la possibilité de produire, exposer, travailler. Il est un lieu de ressources pour les auteur-rice-s, étudiant-e-s en art, qui savent pouvoir compter sur du soutien intellectuel, logistique et administratif. Le pôle médiation et éducation artistique mène des actions pédagogiques et de médiations particulièrement actives.

Depuis 2015, le centre d'art s'est engagé dans deux axes de recherches : l'une autour de la notion du travail collectif dans le champ des arts visuels et la seconde dans une étude écoresponsable. L'observation tout comme l'application de celles-ci se donnent à voir dans les deux expositions qui ont lieu sur le site de la maison des arts, tout comme à la supérette, lieu dédié aux résidences de recherche pour les collectifs d'auteur·rice·s.

EESAB-site de Rennes

Acteur de premier plan sur le territoire culturel breton, l'EESAB-site de Rennes dispense un enseignement public de haut niveau habilité par les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur. Ses étudiant·e·s développent une pratique personnelle engagée dans la société contemporaine, accompagnée par des artistes, théoricien-ne-s, designers, architectes, graphistes... exerçant dans le milieu de la création et de la recherche. De nombreux partenariats complètent cette pédagogie singulière par une connaissance pratique de l'environnement socio-économique.

Un cursus de 3 ans permet l'obtention du Diplôme National d'Art (DNA). Un cycle supplémentaire de 2 ans conduit au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), équivalent à un grade de Master. Trois options – **Art, Design, Communication mention Design graphique —** sont proposées dans cet enseignement théorique et pratique, aux dispositifs innovants et ouverts sur les échanges internationaux, pour une insertion rapide et durable dans la vie artistique et professionnelle.



SITE DE RENNES 34 rue Hoche 35 000 Rennes France Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID: 092-219200466-20230330-DEL2023_27-DE F: +33(0)2 23 62 22 69 contactrennes@eesab.fr WWW.EESAB.FR

Offrant des espaces de travail en plein centre-ville, une bibliothèque spécialisée, et de nombreux ateliers techniques perfectionnés, l'École investit également le champ de l'édition. Chaque année, elle accueille de nombreux artistes et acteurs culturels à l'occasion d'expositions et de conférences ouvertes à tous.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

Article 1 - Objet

La convention définit les modalités du partenariat entre l'EESAB-site de Rennes et la Ville de Malakoff, qui s'associent dans le cadre du projet "couper les fluides – alternatives pragmatopiques" du centre d'art contemporain de Malakoff et de l'intervention de l'artiste et enseignant à l'EESAB-site de Rennes, Laurent Tixador.

Dans ce contexte, Laurent Tixador est invité, avec un groupe de sept étudiant es de l'atelier Pourquoi pas de l'EESAB-site de Rennes (voir liste en annexe) et le photographe et enseignant George Dupin, à travailler au sein de la maison des arts de Malakoff du 30 janvier au 03 février 2023.

Article 2 - Éléments du partenariat

Le projet "couper les fluides — alternatives pragmatopiques", proposé par le centre d'art contemporain de Malakoff fait corpus autour de quatre axes structurants : « l'agora », un espace de débats, conçu par l'architecte Olivier Vadrot, avec un programme d'invitations, de journées de recherches et de performances ; « la librairie consultative » composée de plus d'une centaine d'ouvrages spécialisés, consultables sur place, portant sur des questions d'écologie, d'art, d'architecture, d'urbanisme, d'éco-féminisme, d'éco-décolonialisme, et qui sera le support d'arpentages collectifs tous les jeudis aprèsmidi ; « la vie des œuvres » convie le travail d'artistes-auteur·rice·s qui questionnent l'impact écologique de la production des œuvres, des métiers disparus ou oubliés en milieu urbain ou de notre monde contemporain. Conçue comme une expérience de recherche et de solutions menées par l'équipe du centre d'art, « la vie du lieu » sera accompagnée par l'agence Les Augures. Ouvert à tou·te·s, ce projet permettra notamment de rendre la recherche accessible et d'impulser des discussions.

Dans ce contexte, le centre d'art contemporain de Malakoff invite l'artiste et enseignant à l'EESAB-site de Rennes, Laurent Tixador, avec un groupe de sept étudiant-es de l'atelier Pourquoi pas de l'EESAB-site de Rennes (voir liste en annexe) et le photographe et enseignant George Dupin, à travailler au sein du centre d'art contemporain de Malakoff sur le site de la maison des arts du 30 janvier au 03 février 2023.

Article 3 : Engagements de l'EESAB-Site de Rennes

L'EESAB-site de Rennes s'engage à :

- Mener dans le cadre de sa pédagogie le workshop décrit ci-dessus. Les enseignants Laurent Tixador et George Dupin encadreront le workshop à partir des intentions des étudiant es pour atteindre des propositions plastiques pertinentes y compris dans la faisabilité technique ;
- Avancer les frais de voyage en train des sept étudiant es de l'EESAB-site de Rennes à hauteur de 505 euros TTC :
- Prendre en charge le temps pédagogique des enseignantes dans la limite de leur temps de travail

L'EESAB-site de Rennes conserve vis-à-vis de ses étudiant-es toutes ses charges et obligations, les étudiant-es concerné-es étant sous sa responsabilité civile et pédagogique. Dans le cas de la venue d'étudiant-es à la Maison des Arts de Malakoff, les étudiant-es doivent se conformer aux normes et équipements de sécurité applicables aux lieux et, le cas échéant, au règlement intérieur.



SITE DE RENNES 34 rue Hoche 35 000 Rennes France Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID: 092-219200466-20230330-DEL2023_27-DE

F:+33(0)2 23 62 22 69 contact.rennes@eesab.fr WWW.EESAB.FR

Article 4 : Engagements de la ville de Malakoff

La ville de Malakoff s'engage à :

- Accueillir les sept étudiant·es et les deux enseignants de l'EESAB-Site de Rennes au sein des locaux de la maison des arts au 105, avenue du 12 février 1934, 92240 Malakoff, entre le 30 janvier et le 3 février 2023;
- Prendre en charge les repas des 7 étudiant es et des enseignants les midis ;
- Transmettre aux étudiant-es de l'EESAB-site de Rennes, les enjeux et les potentiels de son secteur d'activité :
- Rembourser les frais de transport (train) avancés par l'EESAB-site de Rennes à hauteur de 505 euros TTC (voir détail en Annexe) ;
- Loger les sept étudiant es et Laurent Tixador les nuits du lundi 30 janvier au jeudi 02 février inclus.

Article 5 – Communication

Les deux parties mentionnent sur les supports de communication la spécificité de leur collaboration. Elles diffusent par les moyens les plus appropriés les résultats qui émanent de cette convention : site web, édition, exposition, réseaux sociaux.

Les supports comportant les marques et signes distinctifs du centre d'art contemporain de Malakoff et notamment son logo et son graphisme devant être diffusés ou publiés en interne et en externe, seront adressés préalablement pour accord au centre d'art contemporain de Malakoff au moment du bon à tirer et, dans tous les cas, avant toute diffusion ou publication.

Les supports comportant les marques et signes distinctifs de l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne et notamment son logo et son graphisme devant être diffusés ou publiés en interne et en externe, seront adressés préalablement pour accord à l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne au moment du bon à tirer et, dans tous les cas, avant toute diffusion ou publication.

Article 6- Responsabilités à l'égard des personnels

Chaque partie conserve vis-à-vis de son personnel toutes les charges et obligations afférentes à sa qualité d'employeur y compris lorsque ceux-celles-ci sont accueilli-es dans les locaux de l'autre partie pour les projets engagés ou pour les réunions concourant à leur mise en place, ainsi que lors des visites de sites. Chaque partie assume la couverture sociale de son personnel en matière d'accident du travail et des maladies professionnelles conformément à la législation en vigueur, sans préjudice d'éventuels recours contre les tiers responsables, et s'engage à garantir la responsabilité civile de son personnel accueilli au sein des autres parties. Le personnel doit se conformer aux normes de sécurité des autres parties et, le cas échéant, au règlement intérieur de chacune des parties.

Article 7 : Assurances

Chaque partie reste responsable suivant les règles de droit commun des dommages de toute nature causée aux tiers. Les deux parties déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux activités dans leurs lieux.

→ Fournir une attestation par structure.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par les parties des engagements respectifs, ainsi qu'en cas de faute grave, l'une ou l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.



SITE DE RENNES 34 rue Hoche 35 000 Rennes France Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID: 092-219200466-20230330-DEL2023_27-DE

F:+33(0)2 23 62 22 69 contactrennes@eesab.fr WWW.EESAB.FR

Article 9 - Litige

Tout litige survenant de l'application de la présente convention sera discuté préalablement afin de trouver une solution amiable avant d'être soumis, le cas échéant, à la compétence du Tribunal Administratif de Rennes.

Fait à Rennes

Le 19/01/2023

Pour la ville de Malakoff Mme Jaqueline Belhomme Maire de Malakoff Pour l'EESAB-site de Rennes Mme Maëva BLANDIN, Directrice par intérim de l'EESAB-Site de Rennes

EESAB

ii N Jaimper Rennes ÉCOLE EUROPÉENNE SUPÉRIEURE D'ART DE BRETAGNE

34, RUE HOCHE 35000 RENNES-FRANCE T: +33 (0)2 23 62 22 60 F: +33 (0)2 23 82 22 69



SITE DE RENNES 34 rue Hoche 35 000 Rennes France Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID: 092-219200466-20230330-DEL2023_27-DE

F:+33(0)2 23 62 22 69 contactrennes@eesab.fr WWW.EESAB.FR

Liste des étudiant-es de l'EESAB-site de Rennes participant au workshop du 30 janvier au 3 février

Amaïa Brunet, 5e année option Communication Marie Ganter, 2e année option Art Eugénie Chat, 5e année option Art Julie Henriette-Michelle Le Meur, 2e année option Art Fanny Latgé, 5e année option Art Ronan Le Saout, 4e année option Art Luena Santiago, 3e année option Art



SITE DE RENNES 34 rue Hoche 35 000 Rennes France

Envoyé en préfecture le 03/04/2023 Reçu en préfecture le 03/04/2023 52LG Publié le

ID: 092-219200466-20230330-DEL2023_27-DE

F: +33(0)2 23 62 22 69 contact.rennes@eesab.fr WWW.EESAB.FR

Frais de transport à rembourser à l'EESAB-site de Rennes

Noms	Prénoms	RESA TRAINS	TARIF A/R
BRUNET	Amaia	RNS PARIS aller retour	98,00€
LE MEUR	Julie	RNS PARIS aller retour	67,00€
LE SAOUT	Ronan	RNS PARIS aller retour	67,00€
CHAT	Eugénie	Moulins sur alliers - Paris + retour PAR - RNS	83,00€
LATGE	Fanny	Moulins sur alliers – Paris (aller seul)	25,00€
SANTIAGO	Luena	RNS PARIS aller retour	67,00€
GANTER	Marie	RNS PARIS aller retour	98,00€
	•	·	505 00 £